
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT



Objet : ENGAGEMENT FINANCIER DU GRAND PERIGUEUX VIS A VIS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19 et notamment son article son article 1^{er} II relatif aux délégations de pouvoirs au Président de l'EPCI.

Considérant que le Grand Périgueux a signé le 16 avril 2018 une convention cadre avec l'établissement public foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine. Pour mémoire, cette convention vise à habiliter l'EPF à réaliser des opérations de portage immobilier ou foncier de nature à faciliter l'aménagement ultérieur de terrains par les collectivités ou des aménageurs publics ou privés, à leurs frais.

Que cette convention n'a pas à lister les projets concernés. Ceux-ci font l'objet de conventions subséquentes dites « *conventions opérationnelles de portage* ». Au terme de la durée conventionnelle de portage, la collectivité est tenue de solder l'engagement de l'EPF et donc de racheter les biens acquis par celui-ci, soit le prix d'acquisition augmenté des frais engagés pour le portage et les études.

Qu'au-delà du Grand Périgueux, l'ensemble des collectivités du périmètre de l'EPF peuvent recourir à ses services de portage.

Que les conventions opérationnelles signées entre l'EPF et les collectivités les engagent sur plusieurs années. Le Président du Grand Périgueux a souhaité qu'au-delà du vote au fil de l'eau des conventions opérationnelles un point annuel soit fait sur les engagements financiers du Grand Périgueux vis à vis de l'EPF, car ils constituent à terme une dépense potentielle pour la communauté, et un engagement hors-bilan.

Considérant que le Grand Périgueux a signé trois conventions opérationnelles avec l'EPF pour un total de 1 265 000 €, elles concernent :

- un hôtel/restaurant (hôtel de la Beauronne) situé entre les ronds-points des Reynats et de la Beauronne à Chancelade, acquis pour 460 000 € le 15 mars 2019 et qui génère 25 000 € de loyers annuels.

- une maison d'habitation située à proximité immédiate de l'hôte 000 € le 23 avril 2020.(Point 8 sur la cartographie)

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020 sur 130

Affiché le

ID : 024-200040392-20200616-DEC2020035-AR

- un entrepôt situé au 89 rue Alphée Mazières à Périgueux, acquis pour 675 000 € le 20 janvier 2020

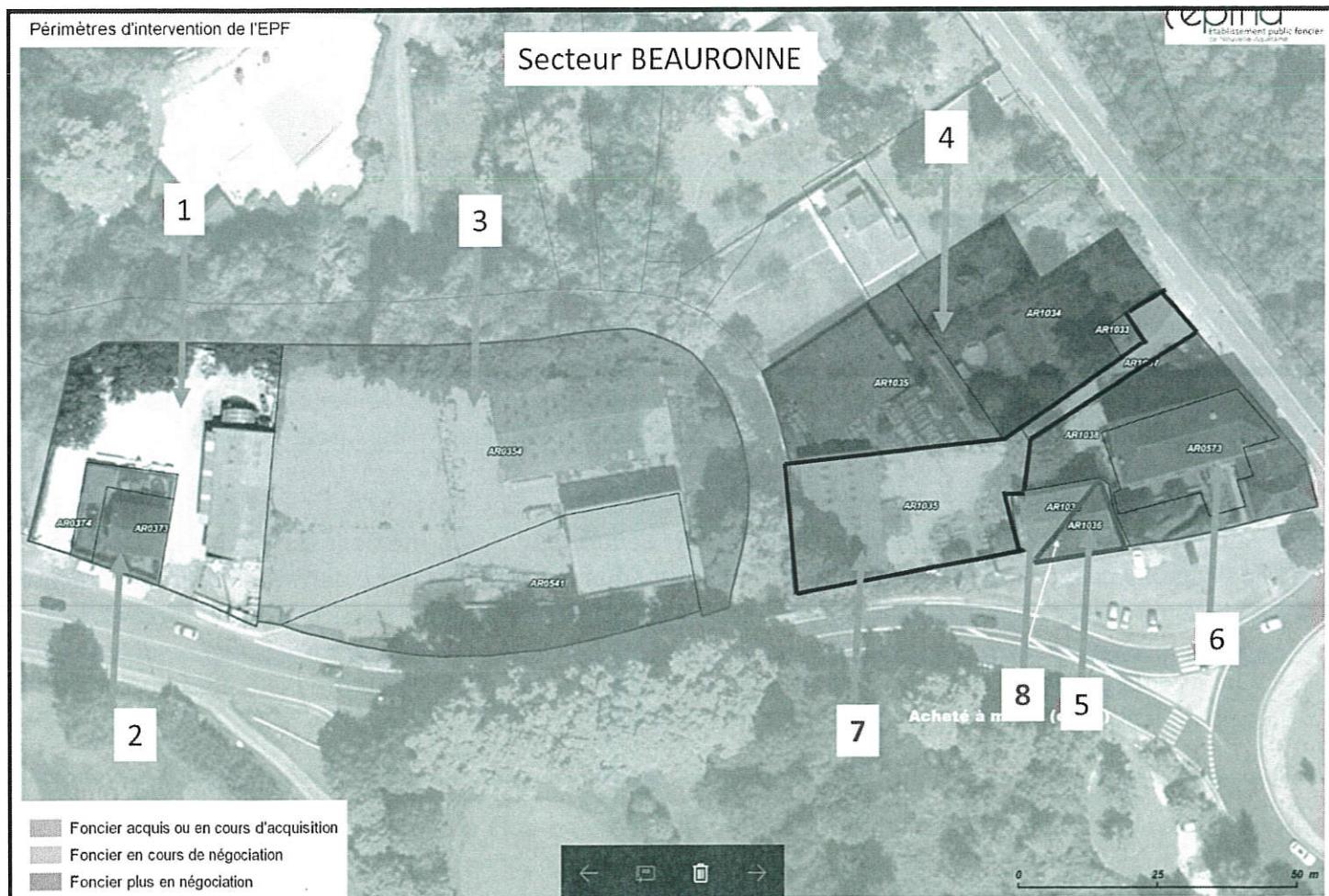
Que par ailleurs six autres acquisitions, pour un total de 1 099 000 €, sont en cours :

- cinq sur le secteur du Pont de la Beaурonne pour 625 000 €

- une sur le secteur de Péri-Ouest pour 474 000 € qui générera un loyer de 4 200 € mensuel. Le bail concerné, qui est renouvelable, arrive à échéance au 30 avril 2021.

Qu'enfin deux autres conventions sont en cours de négociation sur le secteur de Péri-ouest pour un montant estimé de 1 730 000 €.

Cartographie Secteur Beaуронне - Chancelade



Secteur 1 : Pas vendeur

Secteur 2 : Acquisition Bordas – 80 000€ pour 275 m² (Maison et jardin)

Secteur 3 : Acquisition en cours – 340 000€ pour 4 550m² (ancien commerce, hangar et parking)

Secteur 4 : Pas vendeur car il s'agit de sa maison et de son jardin

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le

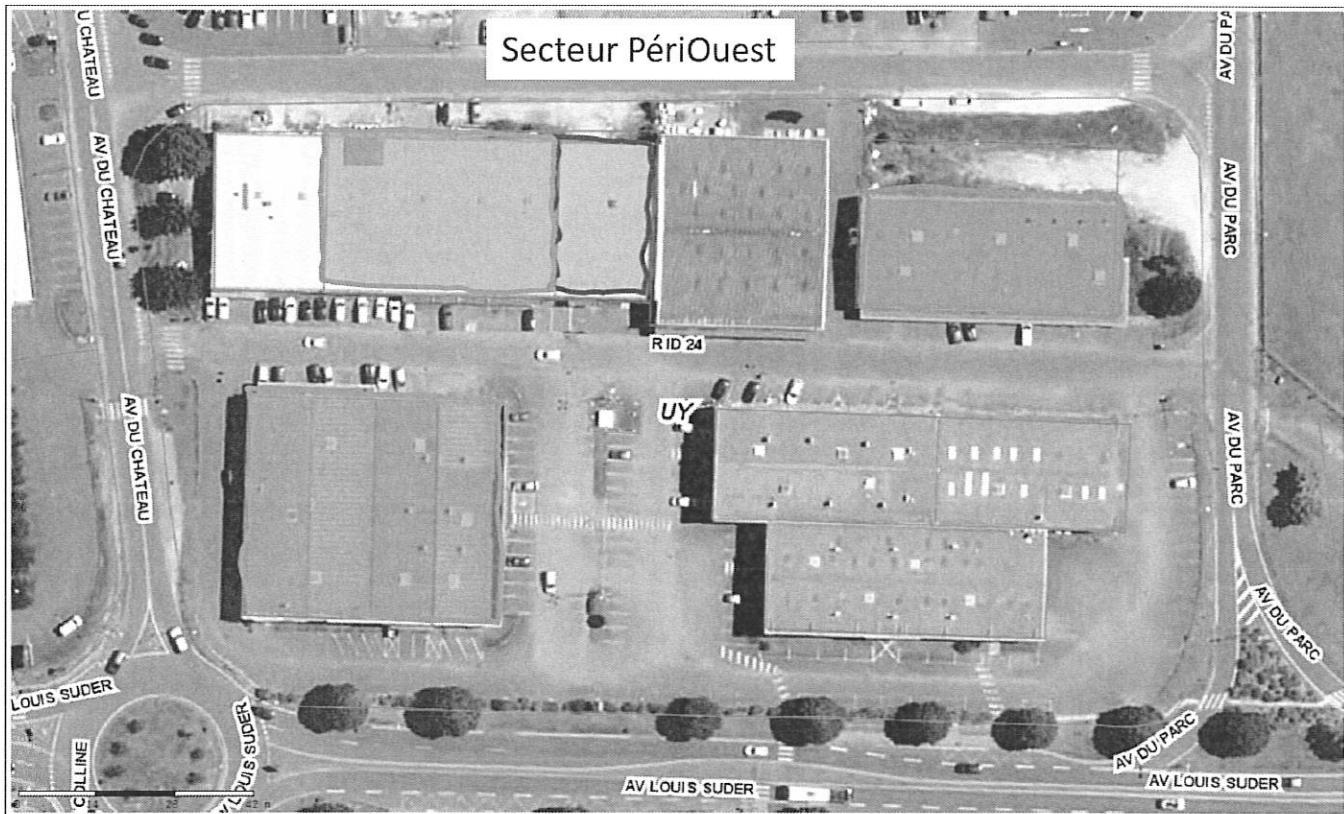


ID : 024-200040392-20200616-DEC2020035-AR

Secteur 5 : Acquisition SCI Les Romains deux appartements 130 000€

Secteur 6 : Acquisition Hôtel « Beauronne », (parking et hôtel) 460 000€ pour 1 150m²

Cartographie Secteur PériOuest



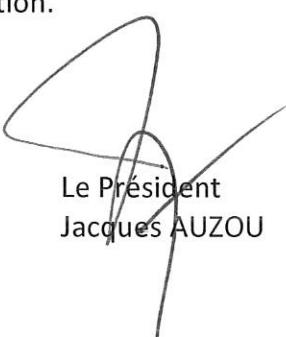
	Montant
Propriété GPx	360 000 €
Acquisition à venir (Attente de signature)	474 000 €
En négociation	1 726 000 €
	2 560 000 €

Le Président,

- Prend acte des engagements du Grand Périgueux vis à vis de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à hauteur de :
 - 1 265 000 € d'engagement signés ;
 - 1 099 000 € d'engagements en cours de signatures ;
 - 1 730 000 € d'engagements en cours de négociation.

Fait à Périgueux, le

15 JUIN 2020


Le Président
Jacques AUZOU

Affichée le

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20200616-DEC2020035-AR